## TÉLÉPHONIE

# Près de 33 millions d'abonnés au mobile et Djezzy toujours en tête

***La téléphonie mobile en Algérie comptait exactement 32 780 165 abonnés à la fin de l'année 2010, en hausse de 50 341 abonnés par rapport à 2009, alors que la téléphonie fixe est repassée sur la barre des 3 millions d'abonnés, a-t-on appris hier auprès de l'Autorité de régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT).***

L'opérateur de téléphonie mobile OTA (Orascom Telecom Algérie, Djezzy) détenait, en 2010, 46% de parts de marché avec 15 087 393 abonnés, en hausse par rapport à 2009 (14 617 642 abonnés), a précisé le responsable de la communication à l'ARPT, M. Faïçal Medjahed. Par contre, le nombre d'abonnés d'ATM (Algérie Télécom Mobilis, public) a reculé passant de 10 079 500 abonnés en 2009 à 9 446 774 en 2010, ce qui correspond à une part de marché de 28,8%. Wataniya Telecom Algérie (WTA, Nedjma) comptait, pour sa part, 8 245 998 abonnés en 2010, en hausse par rapport à 2009 ((8 032.682), soit une part de marché de 25,2%. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a baissé en 2010, atteignant 90,30%, comparativement à 2009 où il était à 91,68%, a relevé la même source. Concernant la téléphonie fixe, un peu plus de 3 millions d'abonnés ont été comptabilisés au 28 février 2011. Le groupe public Algérie Télécom, seul sur le marché, comptait à cette échéance très récente 2 537 000 abonnés à la téléphonie fixe filaire et 533 300 au WLL (Wireless Local Loop), réseau sans fil utilisant les ondes hertziennes, a précisé M. Medjahed. Concernant l'internet haut débit, il a estimé le nombre de clients abonnés aux différents réseaux d'ADSL à 830 000 à fin février 2011, soit un taux de pénétration d'environ 10%.

**APS**

Photo : DR

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a baissé en 2010.

# Possible retrait d'autorisation pour une dizaine de providers

***Les autorisations d'exploitation d'une dizaine de fournisseurs d'accès à internet (providers) pourraient être retirées pour non-paiement des redevances annuelles et/ou des frais de gestion des numéros, a indiqué hier à l'APS la présidente de l'Autorité de régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), Mme Zohra Derdouri.***

«Il y a une dizaine d'internet service providers qui n'ont pas encore répondu aux mises en demeure. Nous allons leur retirer les autorisations», sauf s'ils se manifestent, a dit Mme Derdouri.

Cette dizaine de fournisseurs vient s'ajouter aux 34 autres qui ont déjà subi récemment un retrait définitif de leur autorisation d'exploitation des services internet, pour les mêmes motifs.

Le retrait d'autorisation d'exploitation à ces 34 providers avait été décidé après un long processus, a-t-elle affirmé.

«Il s'agit de fournisseurs qui n'activaient plus depuis plus de deux ans. Nous leur avons adressé des lettres de rappel par voie de presse et par huissier de justice leur enjoignant de procéder au-dit paiement, mais ils n'ont pas obtempéré», a précisé Mme Derdouri.

Toutefois, a-t-elle relevé, deux de ces fournisseurs, parmi les 34, ont repris contact avec l'ARPT après la décision de retrait des autorisations et leurs situations «sont en train d'être réétudiées».

Le conseil de l'ARPT, qui avait accordé des autorisations d'exploitation des services internet à 73 providers, a décidé le retrait des autorisations à 34 d'entre eux le 26 janvier 2011. Du coup, les autorisations d'extension par l'installation de nouveaux points de présence délivrées à ces sociétés leurs ont été également retirées.

Concernant la loi d'août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, la responsable de l'ARPT a estimé que cette loi s'était révélée être un «édifice solide qui a pu répondre à la majorité des problématiques d'ouverture et de régulation du marché», mais qui demande l'introduction de «dispositions complémentaires».

Elle explique qu'à titre d'exemple, cette loi a prévu des «sanctions extrêmes» comme la suspension ou le retrait d'une licence ou d'une autorisation, mais «n'a pas envisagé de situation intermédiaire permettant de remédier à des cas préjudiciables au bon fonctionnement du marché».

**APS**

## FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-PORTUGAIS SUR LES TIC

# Les entreprises des deux pays en quête de partenariat

***Le forum d'affaires algéro-portugais sur les technologies de l'information et de la communication, qui se tient à Alger, sera une opportunité, selon le ministre de la Poste et des Technologies de l'information, Moussa Benhamadi, de tirer profit de l'expérience portugaise et de relancer les neuf accords déjà signés entre les deux pays dans le domaine des TIC.***

**F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) -** Selon les responsables du secteur des TIC, le but principal pour la partie algérienne est de profiter de l'expérience portugaise dans ce domaine, notamment la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de l'éducation à travers le programme Magellan, connu comme étant la première expérience du genre dans la mise en service d'un ordinateur pour enfants. Dans son intervention, Moussa Benhamadi a rappelé qu'il existe déjà neuf accords signés le 10 novembre 2010 entre l'Algérie et le Portugal.

Les TIC, lors de cette rencontre tenue il y a quelques mois, ont fait l'objet d'un mémorandum d'entente pour le développement d'une coopération dans le domaine de l'économie numérique.

Le 1er forum d'affaires algéro-portugais a donc réuni des entreprises des deux pays soucieuses d'échanger leurs expériences. Pour les entreprises algériennes concernées, il s'agit d'un transfert de technologies qui leur serait profitable, a souligné le ministre.

«Ceci d'autant que l'introduction de l'outil informatique dans les établissements scolaires ainsi que la gouvernance électronique constituent un grand chantier ouvert en Algérie», a déclaré Moussa Benhamadi. Le ministre citera au titre de l'expérience portugaise l'agenda digital 2015 qui constitue un programme d'action stratégique visant l'amélioration des services au profit du public et des agents économiques.

Ainsi, une vingtaine d'entreprises portugaises auront en face d'elles une centaine d'entreprises algériennes publiques et privées. La forum est co-présidé par le ministre algérien de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication et le secrétaire d'Etat adjoint portugais des Travaux publics et des Communications, Paulo Campos. Par ailleurs, trois ateliers traitant des thèmes de la gouvernance, de l'éducation et du «développement des réseaux» sont programmés dans le cadre de ce forum.

**F.-Z. B.**

## ARCELORMITTAL ALGÉRIE

# Une semaine décisive pour le devenir du partenariat

La réunion programmée pour le 8 avril courant à Alger entre le ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, Mohamed Benmeradi, et le président-directeur général d'ArcelorMittal Algérie, Vincent-le-Gouic, apportera-t-elle une solution aux problèmes auxquels a fait face l'entreprise ces derniers mois.

Prendront également part à cette réunion, le P-dg du groupe étatique Sider, un représentant de la SGP Transolb. L'ordre du jour de cette rencontre comporte notamment des discussions sur l'avenir du partenariat, dont la première décade arrive à échéance en cette année 2011, la récupération du précompte estimé à trois milliards de dinars, ainsi que l'éventualité du maintien des avantages fiscaux et énergétiques concédés par la partie algérienne au géant de la sidérurgie mondiale, lors de la signature du contrat de partenariat en 2001 avec l'indien Ispat.

La situation de cette filiale algérienne d'ArcelorMittal n'est pas reluisante. Il n'y a qu'à voir la chute drastique de la production en ce début d'année, estimée à seulement 60% des prévisions, pour se rendre compte que rien ne marche plus au niveau du site du complexe d'El-Hadjar.

En effet, cette société, détenue à hauteur de 70% par le groupe du Franco-Indien Lakshmi Mittal et 30% par le groupe étatique Sider, a traversé ces deux dernières années des zones de turbulences assez graves avec de multiples débrayages, des dissensions entre syndicalistes ayant dégénéré, provoquant des blessures à plusieurs d'entre eux.

Les promesses de rénovation de l'outil de production par une modernisation des installations du complexe et l'engagement de garder le personnel employé par Sider en place à l'avènement d'Ispat n'ont pas été tenues par le partenaire étranger.

Ces installations héritées sont pour la plupart arrivées à la fin de leur vie et certaines d'entre elles, à l'exemple de la cokerie, qui est carrément à l'arrêt depuis plus d'un an et demi, ou du haut fourneau n°2 dont les fissures sont à chaque fois colmatées. Il y a aussi les effectifs qui ont rétréci comme une peau de chagrin, passant de 10 000 en 2001 à 5 200 actuellement. Cette manière de procéder réduit non seulement la production mais représente un danger potentiel d'explosion avec des conséquences graves pour les travailleurs et les habitants des localités limitrophes.

Selon des indiscrétions, avant d'assister à la réunion d'Alger, le P-dg d'ArcelorMittal Algérie aurait été convoqué au Luxembourg par le boss où il sera certainement destinataire d'instructions et autres orientations. Pourtant, un semblant d'espoir commençait à gagner les travailleurs pour une sortie de la mauvaise passe et atteindre les objectifs tracés qui sont la production d'un million et demi de tonnes d'acier liquide pour l'année 2011 contre à peine quelque 600 000 tonnes pour toute l'année 2010.

Cet optimisme avait sa raison d'être suite à l'annonce d'un plan d'investissement de quelque 500 milliards d'euros. «Le partenariat dans ce fleuron de la sidérurgie nationale, bâti par la sueur des Algériens à la fin des années 1960, doit bénéficier aux deux parties. Il faut tout simplement respecter la devise gagnant-gagnant», estiment des syndicalistes du complexe d'El-Hadjar.

**A. Bouacha**